



OFFRE D'EMPLOI – Préposé(e) aux loisirs (temporaire) (plusieurs postes à combler)

Service : Service des travaux publics

Type d'emploi : Col bleu (temporaire)

Salaire : Taux horaire à l'embauche de 28,71 \$

Horaire : Temps plein (37 h/semaine), plusieurs horaires disponibles sur 4 jours/semaine

Période d'emploi visée : Avril à fin octobre 2025

Date limite de candidature : Jeudi 27 février 2025

Travailler à la Ville de Chambly, c'est te permettre de t'épanouir dans un environnement professionnel dynamique, agréable et harmonieux. Située en bordure du bassin de Chambly et de la rivière Richelieu, Chambly regorge de richesses naturelles, patrimoniales et culturelles, ce qui lui donne son caractère unique. Participer à l'amélioration de la qualité de vie de plus de 32 000 citoyens, ça te parle ? Joins-toi à l'équipe !

Ce qu'on t'offre



Tes principaux mandats et ton environnement de travail

Sous l'autorité du contremaître aux infrastructures de loisirs, le titulaire du poste effectue différentes tâches manuelles relatives aux parcs et plateaux sportifs en période estivale. Il effectue aussi des travaux de réfection, d'entretien préventif et de réparation des plateaux, bâtiments, équipements et outils du Service, ainsi que l'entretien ménager. Il effectue également des travaux mineurs de plomberie, menuiserie, d'entretien de différents systèmes relatifs à la mécanique du bâtiment, etc.

Il apporte une collaboration aux organisateurs d'événements sportifs, culturels ou communautaires lors de la tenue de leurs activités. Le titulaire est constamment en contact avec la clientèle du Service, et il doit établir des communications d'information et des relations harmonieuses avec celle-ci.

À cette fonction, il est appelé à utiliser divers petits outils mécaniques ou électriques requérant un certain apprentissage ou connaissance.

Le titulaire du poste est responsable du bon usage des équipements et outils mis à sa disposition dans le cadre de ses fonctions. Il doit également s'assurer d'effectuer ses tâches en conformité avec les règles de sécurité sur les chantiers de construction.

À titre de membre de l'équipe municipale, le(la) préposé(e) aux loisirs collabore, participe et contribue activement aux solutions, développements de projets et toute autre réalisation dans son service et dans les autres.

Ce que nous recherchons

- Détenir un diplôme d'études secondaires (les détenteurs d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) seront privilégiés);
- Tout candidat ne répondant pas aux exigences académiques demandées, mais ayant une expérience jugée pertinente, pourrait être considéré, mais devra être soumis à un test de qualification pouvant inclure des notions de français et de mathématiques;
- « Cours de sécurité : Travaux publics et de construction » de l'APSAM ou « Cours Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction » de l'ASP Construction ou prendre l'engagement formel quant à son obtention dans les trois premiers mois de l'embauche (aux frais de l'employé);
- Connaissances de base en plomberie, électricité et entretien des bâtiments;
- Détenir un permis de conduire de classe 3, ou détenir un permis de conduire de classe 5 et prendre l'engagement formel quant à l'obtention de la classe 3 dans les délais convenus (aux frais de l'employé)
- Posséder une certification valide pour la conduite de chariots élévateurs (atout).

Vous pensez être la personne qu'il nous faut ?

Postulez au
www.ville.chambly.qc.ca/offres-emploi

La Ville de Chambly applique un **programme d'accès à l'égalité à l'emploi (PAÉE)** et invite les femmes, les Autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées à poser leur candidature. À cet effet, **nous vous recommandons fortement de nous faire parvenir votre candidature via notre site Internet afin de répondre au questionnaire d'auto-identification qui nous permettra d'appliquer le programme.** Nous invitons, par la même occasion, les personnes handicapées à nous informer des obstacles potentiels à l'accès en emploi.